

LE VISA MEDICAL (MEDICAL VISA)

Version : 20/01/2012

Ce visa est attribué aux personnes devant se rendre en Inde pour suivre un traitement médical. Les requérants souhaitant se ressourcer et découvrir les techniques de bien-être indiennes (ayurveda, yoga, méditation, massages, spa...) sont invités à effectuer une demande de visa touristique (Tourist Visa).

L'Ambassade de l'Inde décide de la validité et de la durée du visa au cas par cas après l'étude complète du dossier. Le visa médical permet un séjour illimité pendant la durée de validité du visa, mais tout séjour supérieur à 6 mois nécessite un enregistrement auprès du FRO (Foreigner's Registration Office à Delhi) ou du FRRO (Foreigner's Regional Registration Office) dans les 14 jours suivant l'arrivée en Inde.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA MEDICAL

- 1 Un passeport valide au minimum 6 mois (ou pour la période demandée, si supérieure) et ayant au moins trois pages vierges ☐
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport ☐
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien (détail des caractéristiques requises sur notre site Internet) ☐
 - Vos photos doivent être collées sur vos formulaires dans le cadre prévu à cet effet
 - **Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles**
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux de Paris et Marseille
- 4 Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien ☐
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2.
- 5 Lettre de votre docteur en France, sur papier en-tête et dactylographié, mentionnant précisément la nature de la maladie, les raisons pour lesquels le traitement doit être effectué en Inde et ne peut être effectué en France ☐
- 6 Lettre d'admission d'un organisme médical indien, sur papier en-tête et dactylographié, mentionnant précisément l'objet du traitement médical ainsi que les dates de début et de fin du traitement ☐
- 7 Une lettre de garantie bancaire émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du requérant, attestant sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais d'hospitalisation et de nourriture en Inde pendant la durée totale du traitement ☐
- 8 Une photocopie du billet d'avion aller-retour, confirmé, au nom du requérant prouvant son entrée en Inde et sa sortie à l'issue du traitement ☐
- 9 Les frais de services, les suppléments consulaires, la taxe ICWF et les frais de visas ☐

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale ☐
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé) ☐
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure ☐
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine ☐
 - Documents annexes éventuels selon votre origine ☐

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date: _____

Signature: _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris